

Luxembourg, le 12 mars 2024

Circulaire n° 2024-020

# Circulaire

aux administrations communales

**Objet** : Élections européennes du 9 juin 2024 – Formulaire électoraux et rappel pour la communication du nombre provisoire des bureaux de vote et du nombre de modèles de vote tactile

Madame le Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre,

Sur demande de Monsieur le Premier ministre et en vue des élections européennes qui auront lieu le 9 juin 2024, je m'empresse de vous transmettre en annexe les formulaires électoraux dans un format PDF, ainsi qu'un format Word, que les administrations communales pourront ainsi remplir électroniquement ou à la main et les imprimer dans le nombre d'exemplaires requis.

Liste des formulaires annexés :

Numéro de référence	Contenu
E 123-000045	Lettre de nomination des présidents des bureaux sectionnaires
E 123-000046	Lettre de désignation des assesseurs, suppléants et secrétaires
E 123-000047	Lettre au Président du bureau principal l'informant de la composition des bureaux sectionnaires
E 123-000065	PV du tirage au sort des témoins
E 123-000069	Lettre de désignation des témoins
E 123-000070	Port dû
E 123-000085	Avis de composition des bureaux électoraux
131-000077	Placard pénalités (en PDF uniquement)

Les formulaires restants, notamment le procès-verbal, le répertoire des électeurs qui n'ont pas pris part au vote ainsi que l'état des sommes dues à titre de jetons de présence, suivront dans les meilleurs délais.

Les formulaires pourront également être téléchargés sur le « Sharepoint - Elections » du Ministère d'État.



Les enveloppes pour l'envoi des formulaires vous seront fournies +/- fin mars. La date précise vous sera communiquée prochainement. Veuillez par ailleurs noter que les enveloppes pour les formulaires n° E 123-000045, E 123-000046, E 123-000047 et E 123-000069 vous seront fournies dans un format C5 « prêt-à-poster » et ne devront donc pas être affranchies.

Il est par ailleurs demandé aux administrations communales, qui ne l'ont pas encore fait, de communiquer au Ministère d'État, par voie électronique à l'adresse [elections@me.etat.lu](mailto:elections@me.etat.lu) et jusqu'au **21 mars 2024 au plus tard**, **le nombre provisoire des bureaux de vote**, ainsi que le **nombre de modèles de vote tactile** dont elles auront besoin. À titre de rappel, il est prévu de fournir un seul modèle de vote tactile par site sur lequel le vote se déroule et qui pourra ainsi être utilisé par tous les bureaux de vote installés sur le même site.

Veillez agréer, Madame, Monsieur le Bourgmestre, l'expression de ma parfaite considération.

Le Ministre des Affaires intérieures



Léon Gloden

